



Décision n°2023-0307

Du 23 octobre 2023

Proposition de mise en vente de nouveaux produits

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu les articles R331-23 et R331-25 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°202000091 du 12 mars 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué à la directrice sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le prix des nouveaux produits proposés à la vente par le Parc national des Cévennes est fixé comme suit à compter du 02/11/2023 :

	désignation	Prix vente
		TTC
		€
	COFFRET LIVRE ET JEUX LES PETITES BETES	9,95 €
	COFFRET 3 PUZZLES LE JARDIN	9,95 €
	PTITS CURIUEUX - LA NATURE	9,95 €
	COUCOU CHEZ LES PETITES BETES	9,50 €
	COUCOU LA RUCHE	9,50 €
	COLORIAGE ZEN JARDIN MAGIQUE	4,95 €



Pour la Directrice de
 l'établissement public
 du Parc national des Cévennes
 Par délégation **Anne LEGILE**
 Le Directeur adjoint
Rémy CHEVENNES



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr